



Grands Défis Canada^{MD}
Grand Challenges Canada

Foire aux questions (FAQ)

Initiative pour des options novatrices d'interruption de grossesse (Initiative OPTions)

RONDE 1 – DEMANDE DE PROPOSITIONS

Ce document intègre toutes les demandes de renseignements en date du **12 novembre 2018**.

Ce document traite des questions reçues par Grands Défis Canada au sujet de la demande de propositions de l'Initiative pour des options novatrices d'interruption de grossesse, annoncée le 12 novembre 2018.

Les questions supplémentaires peuvent être soumises à info@optionsinitiative.org.

Une version à jour du/des document(s) de la FAQ sera publiée périodiquement jusqu'à une semaine avant la date limite pour répondre à cette demande de propositions, soit le **12 février 2019, à 15h00 HE**.

Domaines d'intérêt

1. Quels genres d'innovations entrent dans la portée de la demande de propositions de l'Initiative OPTions?

R. Les innovations proposées doivent être **audacieuses, innovantes, transformatrices et 'hors-des-sentiers battus'**, et elles doivent avoir le potentiel d'apporter une amélioration substantielle à l'accès à un avortement sécuritaire. Les innovations doivent améliorer l'accès à un avortement sécuritaire par le biais de l'un des solutions suivantes :

1. **Accroissement de l'accès précoce à l'aspiration manuelle sous vide (AMSV)¹ et à l'avortement médical (AM)²**. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :
 - a. Augmenter le nombre de soignants formés et des services sécuritaires disponibles
 - b. Améliorer l'accès à l'information qui aidera une fille ou une femme à mettre fin à une grossesse en toute sécurité
 - c. Recadrer et normaliser l'avortement pour lutter contre la stigmatisation

¹ L'aspiration manuelle sous vide (AMSV) est une méthode chirurgicale d'avortement qui retire de l'utérus les tissus de la grossesse.

² L'avortement médical utilise des comprimés de mifépristone et de misoprostol pour provoquer l'avortement.



- d. Décentraliser et démedicaliser les soins liés à l'avortement
 - e. Réduire les obstacles économiques à l'accès à un avortement sécuritaire
2. **Introduction d'une nouvelle méthode d'avortement sécuritaire** qui apporte une ou plusieurs améliorations significatives par rapport aux méthodes existantes, notamment :
- a. Qui peut être administrée efficacement en gestation
 - b. Qui s'avère efficace à mettre fin à la grossesse
 - c. Qui facilite aux filles et aux femmes l'accès et l'auto-administration avec plus d'autonomie et d'intimité
 - d. Qui facilite la conformité (p. ex., prise d'un seul comprimé)
 - e. Qui réduit les effets secondaires et la douleur
 - f. Qui présente un profil de stabilité
 - g. Qui est permise dans le cadre réglementaire existant (p. ex., qui a d'autres indications principales)
 - h. Qui offre un bon rapport coût-efficacité.

Veillez noter qu'il s'agit du profil de produit cible pour les nouvelles méthodes d'avortement sécuritaire. Les propositions au stade préclinique et clinique sont admissibles et les objectifs du projet pour la période de subvention de 18 à 24 mois seront ajustés en conséquence.

2. Qui sont les bénéficiaires cibles?

R. Les innovations doivent en définitive profiter aux femmes et aux filles les plus pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles.

3. Si mon innovation ne cible pas les bénéficiaires mentionnées dans la demande de propositions de l'Initiative OPTions, puis-je tout de même recevoir du financement?

R. Non. Les propositions qui ne s'adressent pas aux femmes et aux filles les plus pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles ne seront pas considérées en vue d'un financement dans le cadre de cette demande de propositions. On s'attend à ce que les innovations visant à introduire une nouvelle méthode d'avortement sécuritaire se situent à un stade précoce (stade préclinique ou clinique) et, par conséquent, qu'elles ne soient pas encore prêtes à être mises en application. Ces innovations peuvent être développées dans n'importe quel pays, en autant que la nouvelle méthode d'avortement sécuritaire soit conçue en définitive pour profiter aux femmes et aux filles des pays à revenu faible ou intermédiaire.

4. Y aura-t-il un autre appel de propositions visant d'autres cibles au-delà de celles mentionnées dans la demande de propositions de la ronde 1 de l'Initiative OPTions?

R. À ce stade, la portée de la demande de propositions de la ronde 2 n'a pas encore été définie. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Web ou à vous [abonner](#) à notre Bulletin pour prendre connaissance des nouvelles possibilités de financement.

Critères d'admissibilité



5. Comment puis-je savoir quels pays sont admissibles pour présenter une demande?

R. Les innovateurs établis dans tous les pays sont admissibles à présenter une demande de financement.

6. Comment puis-je savoir quels pays sont admissibles pour la mise en application?

R. Les innovations doivent être mises en œuvre dans les pays à revenu faible ou intermédiaire où il existe un ou plusieurs fondements juridiques à l'appui de l'avortement³. Veuillez consulter l'Annexe A de la demande de propositions de l'Initiative OPTions qui énumère les pays à revenu faible ou intermédiaire, ou consultez le site <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>. On s'attend à ce que les innovations visant à introduire une nouvelle méthode d'avortement sécuritaire se situent à un stade précoce (stade préclinique ou clinique) et, par conséquent, qu'elles ne soient pas encore prêtes à être mises en application. Ces innovations peuvent être développées dans n'importe quel pays, en autant que la nouvelle méthode d'avortement sécuritaire soit conçue en définitive pour profiter aux femmes et aux filles des pays à revenu faible ou intermédiaire.

7. Ai-je besoin de cofinancement?

R. Non. Le cofinancement n'est pas exigé à l'étape de la démonstration de principe. Cependant, tous les innovateurs sont invités à commencer à trouver du cofinancement à l'étape de la démonstration de principe afin de mieux positionner leur innovation en vue de son déploiement à plus grande échelle parce cette exigence s'appliquera pour l'obtention du financement de déploiement à l'échelle.

8. Dois-je être citoyen ou résident permanent du pays à partir duquel je présente ma demande?

R. Non. Il n'est pas nécessaire que vous soyez citoyen ou résident permanent du pays à partir duquel vous présentez votre demande. Cependant, vous devez être affilié/e à un établissement admissible.

9. Comment définissez-vous un établissement admissible?

³ Institut Guttmacher, *Abortion Worldwide 2017: Uneven Progress and Unequal Access* (mars 2018), tableau 1 de l'annexe (p. 50). Le continuum de la légalité de l'avortement va de la catégorie 1, interdiction pure et simple pour quel que motif que ce soit, à la catégorie 6, avortement autorisé sans restriction quant au motif. Les quatre catégories intermédiaires permettent l'avortement pour des motifs de plus en plus larges : sauver la vie d'une femme, protéger sa santé physique, sa santé mentale ou pour des raisons socio-économiques. De nombreux pays autorisent l'avortement pour au moins l'un des trois motifs additionnels suivants : si la grossesse résulte d'un viol, d'un inceste ou si le fœtus présente une anomalie grave.



R. Les établissements admissibles incluent les entreprises sociales et d'autres établissements reconnus (p. ex., organisations à but non lucratif, établissements d'enseignement et entreprises à but lucratif), formés et légalement constitués, qui sont capables de mener à bien les activités dans leur domaine technique respectif et de recevoir et d'administrer des subventions. Les entreprises à propriétaire unique ne sont pas admissibles au financement. Les bureaux nationaux des Nations Unies ne peuvent pas présenter une demande.

10. *Dois-je détenir des qualifications universitaires particulières pour pouvoir présenter une demande?*

R. Non. Ce concours est ouvert à tous, sans égard à l'âge ou à au diplôme universitaire obtenu. Le chef de projet et l'équipe doivent posséder les compétences nécessaires pour mener à bien les activités proposées en lien avec l'innovation.

11. *Ai-je besoin d'un collaborateur?*

R. Il n'est pas obligatoire que les candidats aient un collaborateur; cependant, les collaborations sont encouragées.

12. *Un groupe de personnes peut-il présenter une proposition avec un ou plusieurs co-candidats?*

R. Bien que la collaboration soit encouragée, les propositions ne peuvent avoir qu'un seul chef de projet (c.-à-d. qu'il ne peut pas y avoir de co-chercheurs principaux). Un espace est prévu dans la section Renseignements sur le candidat, du formulaire de demande, pour énumérer les autres membres de l'équipe ou collaborateurs. Les candidats retenus pourront, s'ils le souhaitent, désigner un co-chercheur principal pendant la phase de négociation.

13. *Des organisations multilatérales telles que les Nations Unies peuvent-elles répondre à cette demande de propositions?*

R. Dans nos expériences passées, nous avons constaté que les organisations multilatérales telles que les Nations Unies (ONU) ne peuvent accepter les modalités et conditions de notre accord de subvention. Les bureaux nationaux des Nations Unies ne peuvent donc pas présenter une demande. Nous recommandons fortement à ces organisations de participer par le truchement d'une organisation partenaire locale. Le personnel du bureau des Nations Unies pourrait jouer un rôle de collaborateur dans un projet.

Innovation intégrée

14. *Est-il possible de soumettre une proposition axée sur la représentation des intérêts ou une réforme des politiques et des lois?*

R. Alors que les lois et les politiques restrictives sont reconnues comme un facteur déterminant de l'adoption de services d'avortement sécuritaire, la réforme des lois n'est pas l'un des



objectifs de cette demande de propositions. Veuillez vous reporter à la section 2.2 'Domaines d'intérêt' pour plus de détails sur la portée de cette demande de propositions.

15. Encouragez-vous les entrepreneurs sociaux à présenter une demande?

R. Les entrepreneurs sociaux sont vivement encouragés à participer à la présente demande de propositions. Les entrepreneurs sociaux sont des personnes préconisant des solutions innovantes aux problèmes sociaux les plus pressants. Ils sont ambitieux et persistants, abordant les grands enjeux sociaux et offrant de nouvelles idées de changement à grande échelle. Alors que les entrepreneurs commerciaux mesurent généralement le rendement par les bénéfices, les entrepreneurs sociaux recherchent une approche durable afin de produire un rendement social pour la société. L'Initiative OPTions est d'avis que l'entrepreneuriat social est un élément essentiel pour assurer le déploiement à l'échelle, la viabilité et l'obtention éventuelle d'un impact.

Financement et durée

16. Quel est le montant du financement prévu pour une subvention de démarrage à l'étape de la démonstration de principe?

R. Les candidats peuvent demander un financement allant jusqu'à 250 000 \$CAN.

17. Quelle est la durée de la subvention de démarrage à l'étape de la démonstration de principe?

R. Les propositions retenues recevront une subvention de démarrage pouvant aller jusqu'à 250 000 \$CAN pour une durée de 18 à 24 mois afin développer et de valider l'innovation proposée.

18. Quels coûts sont admissibles dans le budget de la proposition?

R. Pour les coûts admissibles, veuillez vous reporter à la section 4.6 de la demande de propositions de l'Initiative OPTions. Vous trouverez des renseignements supplémentaires au sujet des coûts admissibles et non admissibles sur notre site Web, à l'adresse suivante : <http://www.grandchallenges.ca/funding-opportunities/resources/>.

19. Y a-t-il des restrictions pour ce qui est des coûts indirects?

R. Les taux de coût **indirect** suivant sont autorisés :

- Jusqu'à 15 % pour les organisations à but non lucratif et les organismes non gouvernementaux
- Jusqu'à 10 % pour les universités
- 0 % pour les organismes gouvernementaux et les organismes à but lucratif.

Si le taux indirect publié ou vérifié d'une organisation est inférieur au taux indirect maximal autorisé ci-dessus, le bénéficiaire doit appliquer son taux publié ou vérifié dans la



préparation du budget de la proposition. De plus, les taux de coûts indirects **ne peuvent** être appliqués aux achats d'équipement et de fournitures, y compris l'amortissement.

Les taux de coûts indirects s'appliquent également aux sous-traitants approuvés qui font partie de la proposition. Les coûts indirects payés pour les contrats de sous-traitance approuvés sont limités aux premiers 25 000 \$ de chaque sous-contrat par année (12 mois) de mise en œuvre. Les taux de coûts indirects ne peuvent être appliqués aux catégories suivantes de services sous-traités : les services de fournitures aux entreprises, les services de soutien administratif, les services audiovisuels, les services d'architecture et d'ingénierie, la construction et l'entretien des équipements. Les sous-traitants ne peuvent pas facturer au candidat principal des taux de coûts indirects supérieurs à la politique susmentionnée.

Présentation d'une proposition

20. Qu'arrive-t-il si je rencontre des problèmes techniques lors du dépôt de ma demande via le portail Fluxx?

- R. Le [Guide de référence rapide Fluxx](#) décrit comment créer un compte sur le portail Fluxx, comment réinitialiser le mot de passe d'un compte existant ainsi que d'autres conseils utiles sur la navigation dans le portail Fluxx et le formulaire de demande.

Les nouveaux et anciens utilisateurs du portail doivent lire le **Guide de référence rapide Fluxx**, dont le lien apparaît ci-dessus, pour éviter tout problème technique. Pour obtenir une assistance technique lors de l'inscription ou le dépôt de la demande en ligne, contactez le [Soutien technique](#). Veuillez noter que le Soutien technique concerne uniquement les questions ou problèmes liés au portail Fluxx. Toute question non technique qui n'a pas été abordée dans cette FAQ doit être adressée à l'équipe du programme OPTions, à l'adresse suivante : info@optionsinitiative.org.

Assurez-vous de vous donner suffisamment de temps pour soumettre votre demande avant la date et l'heure limite. TOUTES les demandes doivent avoir été reçues au plus tard le 12 février 2019 à 15h00 HE. Les demandes reçues après cette échéance ne seront pas prises en considération en vue d'un financement.

21. Y a-t-il un modèle pour la proposition écrite? J'aimerais en apprendre davantage sur le nombre limite de mots et les autres exigences.

- R. Le seul moyen de voir les questions relatives au dépôt d'une demande est de consulter le portail Fluxx. Les candidats qui ne possèdent pas un compte sur le portail Fluxx doivent s'y inscrire en utilisant le lien suivant : [Créer un compte](#). Une fois que vous aurez demandé l'ouverture d'un compte, veuillez prévoir au moins un (1) jour ouvrable pour que Grands Défis Canada puisse traiter vos renseignements. Lorsque vous aurez reçu vos identifiants de connexion, entrez dans le portail Fluxx (gcc.fluxx.io), où vous pourrez consulter les questions relatives au dépôt d'une demande et soumettre votre proposition. Veuillez noter que l'ouverture d'un compte dans le portail Fluxx n'oblige pas le candidat à présenter immédiatement une proposition.



Après avoir sauvegardé votre demande dans le portail Fluxx, un bouton « Imprimable » apparaîtra en haut à droite de l'écran; vous pouvez cliquer sur celui-ci pour imprimer les questions relatives au dépôt d'une proposition.

22. Aurai-je à présenter des renseignements ou de la documentation supplémentaires au-delà de la proposition soumise en ligne, tel qu'un CV et une vidéo?

R. Aucune information supplémentaire n'est requise au moment du dépôt de la demande. Cependant, les candidats retenus pourront être invités à fournir des preuves justificatives, y compris les diplômes et les certificats de constitution des établissements.

23. Un candidat peut-il soumettre plus d'une demande?

R. Un chef de projet ne peut figurer que sur une (1) demande en réponse à la présente demande de propositions. Cependant, un établissement peut soumettre plusieurs demandes. Pour que plusieurs demandes soient considérées en provenance d'un même établissement, chaque demande doit indiquer un chef de projet différent. À noter : chaque chef de projet doit ouvrir son propre compte Fluxx. Si vous ouvrez un nouveau compte au nom d'un collègue, vous devez entrer tous les renseignements (y compris la date de naissance) du chef de projet et de l'organisation à l'origine de la demande. Ces noms apparaîtront sur le formulaire de demande et ne pourront être modifiés sans contacter un administrateur.

24. Puis-je soumettre ma demande par courriel?

R. Non. Toute demande envoyée par courriel ne sera pas prise en considération. Toutes les demandes doivent être soumises via le portail Fluxx (gcc.fluxx.io). Une fois que vous aurez demandé l'ouverture d'un compte, veuillez prévoir au moins un (1) jour ouvrable pour que Grands Défis Canada puisse traiter vos renseignements. Plus de temps peut être nécessaire pendant les périodes de pointe. Une fois vos renseignements traités, vous recevrez par courriel les identifiants de connexion vous permettant d'accéder au portail Fluxx, où vous pourrez entrer et soumettre les réponses aux questions du formulaire de demande.

Pour plus de détails sur les étapes ci-dessus (y compris des captures d'écran), veuillez consulter le [Guide de référence rapide Fluxx](#), qui décrit comment ouvrir un compte dans le portail Fluxx, comment réinitialiser le mot de passe d'un compte existant, ainsi que d'autres conseils utiles sur la navigation dans le portail Fluxx et sur le formulaire de demande.

Les nouveaux et anciens utilisateurs du portail doivent lire le **Guide de référence rapide Fluxx**, dont le lien apparaît ci-dessus, pour éviter tout problème technique. Pour obtenir une assistance technique lors de l'inscription ou le dépôt de la demande en ligne, contactez le [Soutien technique](#). Veuillez noter que le Soutien technique concerne uniquement les questions ou problèmes liés au portail Fluxx. Toute question non technique qui n'a pas été abordée dans cette FAQ doit être adressée à l'équipe du programme OPTions, à l'adresse suivante : info@optionsinitiative.org.



25. Dans les instructions relatives au dépôt d'une demande pour l'Initiative OPTions, une note indique que les candidats doivent demander et obtenir l'approbation de l'organisation ou de l'établissement auquel ils sont affiliés avant de soumettre leur proposition. J'aimerais savoir dans quel format cette approbation doit être obtenue?

R. Vous devez obtenir l'approbation de votre établissement avant de soumettre votre demande. Toutefois, aucun formulaire ni signature n'a à être fourni au moment du dépôt de la demande. Si une subvention vous est accordée, certains documents pourront vous être demandés à ce stade.

Processus d'examen

26. Le processus de sélection utilisera-t-il un examen par les pairs ou un examen basé sur un champion pour l'évaluation des propositions soumises en réponse à la demande de propositions de l'Initiative OPTions?

R. Un processus indépendant d'examen scientifique par des pairs sera appliqué à cette initiative, comprenant un tri d'admissibilité et un tri axé sur l'innovation administrés par Grands Défis Canada. Veuillez consulter la section 4.4 de la demande de propositions pour plus de détails sur ce processus.

27. Les candidats dont la proposition sera retenue continueront-ils à participer à des activités de sensibilisation du public après avoir obtenu leur subvention?

R. Oui, Grands Défis Canada a l'intention de travailler avec les bénéficiaires sélectionnés pour présenter leur travail et leurs réussites, dans la mesure où leur sécurité n'est pas menacée.

Échéancier pour les propositions

28. Quand la décision au sujet du financement sera-elle annoncée?

R. Le calendrier relatif au traitement des demandes figure ci-dessous, conformément à la demande de propositions.

Échéances clés	Événement
5 février 2019	<p>Date limite suggérée pour ouvrir un compte Fluxx (gcc.fluxx.io)</p> <p>Remarque : Si vous avez demandé du financement par le passé, vous avez déjà un compte. Si vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement au portail. Cliquez simplement sur Créer ou réinitialiser le mot de passe.</p>



12 février 2019	Date/heure limite de dépôt d'une proposition à 15h00 HE
30 septembre 2019	Avis sur l'état des propositions
31 décembre 2019	Date prévue du début des projets

29. La date du début des travaux comporte-t-elle une certaine flexibilité pour tenir compte d'un déménagement en vue d'occuper un nouvel emploi?

R. Tous les candidats retenus doivent demander le versement de la subvention dans les six (6) mois suivant la réception d'un accord de subvention signé de Grands Défis Canada. Tout report au-delà de ce délai peut entraîner l'annulation de la subvention.

Questions générales sur le programme

30. La subvention vise-t-elle à appuyer une technologie déjà en cours de développement (c. à d. le développement d'une nouvelle plateforme technologique) ou des idées qui en sont à un stade plus précoce et qui n'ont pas encore été testées en laboratoire?

R. Les deux. Toutefois, Grands Défis Canada n'envisagera pas de financer des initiatives de renforcement des capacités, un financement programmatique continu, des idées qui ne s'appliquent pas aux femmes et aux filles pauvres des pays à revenu faible ou intermédiaire, et des idées qui ne transforment pas, n'innovent pas et ne poussent pas le domaine au-delà des paradigmes et des hypothèses actuels.

31. Des restrictions s'appliquent-elles à l'obtention concurrente d'autres subventions ou bourses de recherche?

R. Non. Cette demande de propositions est axée sur la recherche de projets démontrant une innovation intégrée pouvant être mis en œuvre dans des pays à revenu faible ou intermédiaire afin d'améliorer l'accès à un avortement sécuritaire. Cependant, vous devez vous assurer que vous proposez de mettre à l'essai une idée originale, audacieuse et novatrice qui ne reçoit pas déjà de financement dans le cadre d'une autre subvention (en d'autres termes, il doit s'agir d'un volet indépendant, nouveau ou donnant suite à un projet antérieur).

32. Si ma proposition est retenue, dois-je obtenir des autorisations de mon gouvernement afin de pouvoir accepter les fonds de Grands Défis Canada? Quand devrais-je entreprendre ce processus?

R. Chaque pays a ses propres exigences pour ce qui est d'accepter des fonds étrangers et certains pays requièrent une approbation formelle. C'est à vous et à votre établissement qu'il revient d'obtenir toutes les autorisations pertinentes. Ainsi, les candidats de l'Inde doivent parfois obtenir une autorisation en vertu de la Foreign Contribution Regulation Act (FCRA).

Parce que ce processus peut prendre un certain temps, nous vous conseillons de commencer dès que possible, même au moment de la demande de subvention. Si vous devez faire mention de Grands Défis Canada dans une demande d'approbation, veuillez noter que Grands Défis Canada est une organisation à but non lucratif, constituée au Canada et financée par le gouvernement du Canada.

Questions supplémentaires

Toute question supplémentaire devrait être envoyée à info@optionsinitiative.org.

Pour plus de renseignements sur tous les programmes de Grands Défis Canada, rendez-nous visite sur grandsdefis.ca et sur **Facebook**, **Twitter**, **YouTube** et **LinkedIn**.